

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 28 juillet 1869](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Georges Coulon, 28 juillet 1869

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Les relations du document

#### Collection Correspondant.e.s

[Coulon, Georges \(1838-1912\)](#) est destinataire de cette lettre

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Groualle, Victor François \(1818-1892\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

DroitsFamelistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[28 juillet 1869](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Coulon, Georges \(1838-1912\)](#)

Lieu de destination28, rue Pigalle, Paris

## Description

### Résumé

À propos d'une affaire de contrefaçon : Godin n'a pas rédigé la note demandée par Coulon et l'invite à venir au Familistère la rédiger avec lui. À propos de la liquidation de la communauté de biens Godin-Lemaire : Groualle a informé Godin que le rapporteur du pourvoi en cassation d'Esther Lemaire est monsieur Larembrière ; Godin demande conseil à Coulon et à Jules Favre.

### Notes

Adresse mentionnée au recto, sans le nom de la commune. Probablement rue Pigalle à Paris, orthographiée « Pigale » par Godin.

## Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Consultation juridique](#), [Contrefaçon](#), [Information](#), [Procédure \(droit\)](#)

### Personnes citées

- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Groualle, Victor François \(1818-1892\)](#)
- [Larembrière \[monsieur\]](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Lieux cités [Guise \(Aisne\)](#)

## Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

Nom Coulon, Georges (1838-1912)

Genre Homme

Pays d'origine France

Activité

- Administration
- Droit/Justice
- Franc-maçonnerie

Biographie Avocat et haut fonctionnaire français né en 1838 à Paris et décédé en 1912 à Paris. Fils d'un chorégraphe et d'une actrice, probablement enfant naturel du dramaturge Eugène Scribe, Georges Coulon étudie le droit et devient clerc de notaire en 1860 puis avocat au barreau de Paris en 1862. Libre-penseur, franc-maçon et républicain, il travaille auprès de l'avocat Jules Favre. Il voyage en Égypte en 1869. Coulon est nommé préfet de Vendée par Gambetta en septembre 1870. Il sert six mois à ce poste, retourne ensuite au barreau et travaille en qualité d'avocat de la compagnie du canal de Suez. Coulon correspond à cette époque avec Jean-Baptiste André Godin à propos des élections législatives de 1869, auxquelles Jules Favre est candidat républicain, et à propos du Familistère. Godin charge Coulon de questions juridiques relatives à ses affaires industrielles et au procès qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire. Coulon se marie en 1880 avec Geneviève Pelletan, fille du républicain Eugène Pelletan (1813-1884) et sœur du socialiste

Camille Pelletan (1846-1915), avec laquelle il a six fils. Nommé conseiller d'État en 1881, Coulon est détaché à la direction des Postes et Télégraphes de 1887 à 1889. C'est à cette époque qu'il visite le Familistère en compagnie de son épouse, après une quinzaine d'années sans relations avec Godin : « Certes, nous nous souvenons de vous, ma femme et moi, écrit Godin à Coulon le 8 avril 1887 quelques jours avant sa visite, et votre souvenir nous était même particulièrement présent ces jours-ci. » Coulon réintègre le Conseil d'État en 1890, dont il est le vice-président de 1898 jusqu'à sa mort en 1912. Georges Coulon est abonné à la revue du Familistère, *Le Devoir*. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1877, officier de l'ordre en 1887, commandeur en 1896, grand officier en 1906 et grand-croix en 1909.

---

NomFavre, Jules (1809-1880)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Politique

BiographieAvocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, représentant en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse Esther Lemaire.

---

NomGroualle, Victor François (1818-1892)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Administration
- Droit/Justice

BiographieAvocat et haut fonctionnaire français né en 1818 à Saint-Lô (Manche) et décédé en 1892. Groualle est avocat à la Cour de cassation à Paris (8, rue du Mont-Thabor) dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Il est élu membre du Conseil d'État par l'Assemblée nationale en 1872. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1867 et officier en 1873.

---

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840

Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, Émile Caius (1840-1888). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de Godin-Lemaire jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (10)

Collation2 p. (149r, 150v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 26/04/2023

---

Guise le 24 juillet 1879

Cher Monsieur

peut être être sans surprise de  
ne pas avoir reçu de lettre de  
moi depuis longtemps, je suis toujours  
devenu que je n'ai pu trouver  
le moment de recevoir les brevets  
dont je désirais sans confier l'étude  
pour la faire en contrebande dont  
je vous ai parlé, vous ariez bien  
une note explicative de ma main,  
pour commission et savoir si  
n'ai pu encore le rédiger.

il est peut être il m'importe pour  
vous de venir à Guise, m'obliger  
à ce travail, ce le faisant avec

x. M. Groualle

x. ou plutôt  
ou fait avec  
par son intérêt

aujourd'hui cette lettre a pour  
but de vous dire que mon associé  
après la guerre de succession m'écrit  
que il le considère l'associé  
sont être nommé rapporteur sur  
le pouvoir de M. Guise  
pouvez vous me dire ce qu'est  
ce rapporteur, pourriez que le demandeur  
Monsieur Georges Collet au journal 24



061

a M. Jules Favre si je ne vous  
devais cette lettre, sans pouvoir lui  
apprendre cette nouvelle de ma part  
et lui demander son avis.

Veuillez lui assurer en même  
temps, mes meilleurs sentiments.

Je suis bien surpris que le  
secrétaire de M. Gravelle, me dise  
qu'au ditôt que le rapport de  
M. Larochebrienne sera terminé  
le dossier passera aux mains de  
l'un de M. de Les Assolats généraux  
et qu'il ne me dise pas un  
mot de rien, même imprimé que  
suivant moi M. Gravelle doit  
disposer dans cette affaire si cela  
ne doit déjà avoir été fait. Sur ce  
adieu bon jour me dire à quel  
quand M. Jules Favre.

vous avez je suppose une la liste  
de livres et de journaux que vous  
la demande que vous m'en avez  
fait.

Je vous prie d'agréer l'assurance  
de mes sentiments bien dévoués.

Godard